

Les femmes face à la crise du Covid-19



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, répète depuis des mois les mêmes messages que les autres membres du gouvernement : l'égalité femmes-hommes serait « grande cause du quinquennat » et les femmes seraient les grandes gagnantes du projet de contre-réforme des retraites pour l'instant suspendu. C'est pourtant la précarisation des femmes et l'exposition des travailleurs et des travailleuses à de nombreux et divers risques qu'organise le gouvernement.

Dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la recherche, les femmes sont encore une fois en première ligne pour affronter cette crise sanitaire sans précédent. En effet, de nombreuses mères et enseignantes doivent gérer le maintien d'une continuité pédagogique avec leurs élèves et suivre la scolarité et la vie de leurs enfants.

MISE EN DANGER DES PERSONNELS

Les enseignant-e-s qui sont majoritairement des femmes ne sont pas formé-e-s au télétravail ce qui amène les collègues à revoir totalement des cours déjà préparés. Cela rajoute évidemment du travail mais aussi de l'anxiété pour des personnels soucieux-ses d'accomplir leurs missions dans l'intérêt des élèves. Certains recteurs et certaines rectrices envisagent aussi d'organiser des points relais afin de transmettre des documents pédagogiques aux familles.

→ Or, cette proposition ne s'accompagne pas de fourniture en équipement de protection. De fait, cela augmente les risques de propagation du virus et contrevient aux décrets gouvernementaux.



Une augmentation des violences faites aux femmes

En cette période de confinement, les femmes victimes de violences conjugales se retrouvent enfermées chez elles avec leur agresseur, sans moyen de fuir.

Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner a confirmé l'augmentation des violences conjugales de plus de 32 % depuis le début du confinement. Néanmoins, les mesures prises par le gouvernement pour faire face à cette urgence de protection des femmes sont, encore une fois loin d'être suffisantes, voire inexistantes.

Si le numéro d'écoute des femmes victimes de violences, le 3919 est maintenu, il est réduit. Il sera possible de composer le numéro du lundi au samedi de 9h à 19h. Manifestement, le gouvernement n'a pas jugé bon d'allouer les moyens nécessaires à la protection des femmes 24h/24.

Deux nouveaux dispositifs ont été mis en place : les femmes peuvent envoyer un SMS au 114 ou alerter les pharmaciens sur une situation de violence, en demandant un « masque 19 ». Les pharmaciens devront alors prévenir les forces de l'ordre.

Pour autant, les places en centre d'hébergement d'urgence n'ont pas augmenté et rien n'a été mis en place au niveau national pour accueillir les femmes victimes de violences. Or, les places sont déjà manquantes tout au long de l'année et avec un ou plusieurs enfants à charge, le problème se complique.

De la même manière, les agent-e-s d'entretien ou administratif-ve-s, les AED et les AESH, qui sont le plus souvent des femmes, doivent parfois faire face à des pressions hiérarchiques tentant de les obliger à venir sur leur lieu de travail.

→ Or, cela les expose bien évidemment à un risque de contamination puisque les équipements de protection (gel, gants, masques) manquent, ainsi qu'à la crainte de transmettre le virus à leur propre famille.

DES JOURNÉES MULTIPLES À FAIRE TENIR EN UNE

En plus de ce stress, les femmes doivent gérer la vie quotidienne du foyer. Selon une étude de l'Insee effectuée en 2012, les femmes font 72 % des tâches ménagères et prodiguent 65 % des tâches de parents hors période de confinement. Ces pourcentages risquent fort d'augmenter dans la situation actuelle. Les femmes sont aussi les principales pourvoyeuses d'aide aux personnes âgées qui leurs sont proches.

Or, on sait que cette catégorie de population est particulièrement vulnérable au Covid-19.

Ce sont les consignes floues du ministre qui permettent aux chef-fe-s d'établissement, aux IEN et aux gestionnaires de faire pression sur les collègues. Cela amplifie le sentiment d'anxiété, cela accroît les risques de burn-out et cela expose les femmes à une forte augmentation de la charge mentale.

Rappelons donc qu'aucun-e agent-e de l'Éducation nationale, quelque soit son statut n'est tenu-e de se rendre sur son lieu de travail. Le service doit être organisé sur la base du volontariat.

Le droit à disposer de son corps menacé pendant la crise sanitaire

Suite à l'entreprise de destruction du service public de santé organisée par le gouvernement, le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse ne cesse d'être menacé, notamment par la fermeture de centre IVG, ou encore par la forte diminution des moyens alloués au centre de planning familial. Alors que la crise sanitaire fait rage et que le gouvernement a ordonné des mesures nécessaires de confinement, le Sénat a rejeté l'amendement pour l'allongement du délai d'IVG.

Le droit à l'IVG reste un droit fondamental pour toutes les femmes, même en période de crise. La pratique des IVG est maintenue. Néanmoins, les femmes vont devoir faire face à des perturbations déjà constatées.

Selon le décret paru au Journal officiel le 15 mars 2020, les pharmaciennes sont autorisées à délivrer la pilule contraceptive sans renouvellement d'ordonnance. Les tests de grossesse et pilules du lendemain sont également accessibles en pharmacie.

SUD éducation :

→ dénonce les consignes floues de Jean-Michel Blanquer qui vulnérabilisent les plus précaires, notamment les femmes et amplifient les inégalités.

→ revendique une réelle prise en compte par les pouvoirs publics des inégalités de genre accentuées en cette période.

Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris

fede@sudeducation.org



@SUD_education



@Sudeducationfederation

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires